

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1347

12 juillet 2006

SOMMAIRE

Accenture S.C.A., Luxembourg	64646	International Water (MWC), S.à r.l., Luxembourg	64620
Actival Partners S.A., Luxembourg	64656	International Water (Adelaide I), S.à r.l., Luxembourg	64628
AFG Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	64612	Karos, S.à r.l., Luxembourg	64636
Agence Immobilière Neu, S.à r.l., Crauthem	64639	LaSalle UK Property Company III, S.à r.l., Luxembourg	64631
Barnico Holding S.A., Luxembourg	64645	LaSalle UK Property Company III, S.à r.l., Luxembourg	64633
BenLomond Corporation, S.à r.l., Luxembourg	64622	Lilads.Eu S.A., Schengen	64639
Birch S.A., Luxembourg	64644	Marine Locations S.A., Luxembourg	64623
BPB Finance (No. 4) Limited S.A., Munsbach	64647	Mary S.A., Luxembourg	64656
BRPTE, S.à r.l., Luxembourg	64623	Matolux S.A., Luxembourg	64619
BRPTE, S.à r.l., Luxembourg	64627	Messer Finance S.A., Luxembourg	64613
Brafin S.A., Luxembourg	64644	Morote Holding S.A., Luxembourg	64630
Building Support, S.à r.l., Rodange	64635	Most Quattro S.A., Luxembourg	64645
Building Support, S.à r.l., Rodange	64636	Neutral Sicav, Luxembourg	64631
CA.P.EQ. HP II S.C.A., Luxembourg	64630	Newpak S.A., Luxembourg	64646
Casochri Holding S.A., Luxembourg	64655	Omnium de Participations Holding International - OPHIR S.A., Luxembourg	64627
CM Services, S.à r.l., Bertrange	64619	Pangea I Managers, S.à r.l., Luxembourg	64612
Colt Lux Holding, S.à r.l., Luxembourg	64613	Porvi Continental Holding S.A., Luxembourg	64644
Delucs S.A., Luxembourg	64641	Promoff S.A., Luxembourg	64635
Dutch Investment Company S.A. Holding, Luxembourg	64655	Rayons S.A., Luxembourg	64622
European Hotels and Leisure, S.à r.l., Luxembourg	64633	Raystown Lux S.A., Luxembourg	64620
European Hotels and Leisure, S.à r.l., Luxembourg	64634	Revista Holding S.A., Luxembourg	64655
Eurotour 2000 S.A., Luxembourg	64619	Romaco S.A.H., Luxembourg	64645
Ferotron S.A., Betzdorf	64633	Sanpaolo IMI International S.A., Luxembourg	64641
First Baltic Property S.A., Luxembourg	64656	Sofi S.A.H.	64627
Fitzwilliam International Resource Consulting Services, S.à r.l., Luxembourg	64611	Somak (Europe) S.A., Luxembourg	64612
Frits Financial S.A. Holding, Luxembourg	64644	Timm, GmbH, Luxembourg	64646
Golden Jet Partner S.A., Luxembourg	64636	Tomkins Overseas Financing, S.à r.l., Luxembourg	64627
Gotan Développement S.A., Luxembourg	64628	TransAlzette, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	64610
Hotelurist Investment S.A., Luxembourg	64656	Xenia Trade S.A., Ehlerange	64636
Indushold S.A.H., Luxembourg	64646		
Inkosi Holding S.A., Luxembourg	64645		

TransAlzette, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4325 Esch-sur-Alzette, 5, rue du Stade.
R. C. Luxembourg B 116.010.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Mario Rogério Da Costa Rodrigues, chauffeur, demeurant à L-4325 Esch-sur-Alzette, 5, rue du Stade.
2. Madame Silvia Fatima Marques Gomes da Costa, secrétaire, demeurant à L-4064 Esch-sur-Alzette, 12, boulevard Hubert Clément.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de TransAlzette, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9(2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet le transport national et international de marchandises.

La société peut faire toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents parts sociales (500) de vingt-cinq (25,-) EUR, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Mario Rogério Da Costa Rodrigues, prénommé.	300 parts
2.- Madame Silvia Fatima Marques Gomes da Costa, prénommée.	200 parts
Total: cinq cents parts sociales.	500 parts

Les associés reconnaissent que le capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

Art. 8. La société est administrée et valablement engagée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille six.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayants-droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papier et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

64611

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée générale extraordinaire;

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

1.- Est nommée gérante technique de la société, pour une durée indéterminée:

Madame Silvia Fatima Marques Gomes da Costa, prénommée.

2.- Est nommée gérant administratif de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Mario Rogério Da Costa Rodrigues, prénommé.

3.- Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

4.- L'adresse du siège social de la société est établie à L-4325 Esch-sur-Alzette, 5, rue du Stade.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M.R. Da Costa Rodrigues, S.F. Marques Gomes da Costa, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 avril 2006, vol. 916, fol. 72, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 mai 2006.

A. Biel.

(040494/203/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

**FITZWILLIAM INTERNATIONAL RESOURCE CONSULTING SERVICES, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 40, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 111.674.

Fermeture de succursale

L'an deux mille six, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réuni le conseil d'administration de la société FITZWILLIAM INTERNATIONAL RESOURCE CONSULTING SERVICES, S.à r.l., Succursale de Luxembourg, ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 40, boulevard Napoléon I^{er}, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111.674, constituée en date du 2 novembre 2005, publié au Mémorial C numéro 394 du 22 février 2006, à savoir:

a) Monsieur Jürgen Fischer, expert comptable, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er},

b) Monsieur Ricardo Sanchez, juriste, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}, et

c) Monsieur Zvi Herzenshtein, administrateur de société, demeurant professionnellement à SW11 3LU Londres, Vi-carage Crescent, 25, Valiant House (Royaume-Uni), ici représenté par Monsieur Jürgen Fischer, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

- La succursale de Luxembourg FITZWILLIAM INTERNATIONAL RESOURCE CONSULTING SERVICES, S.à r.l., prédésignée, est dissoute avec effet immédiat.

- Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent acte afin d'effectuer tous actes et toutes formalités en vue de clôturer la succursale et d'exécuter et de signer tous actes et documents qu'il pourra considérer comme nécessaires ou recommandés en rapport avec la clôture de la succursale.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signe: J. Fischer, R. Sanchez, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 mai 2006, vol. 536, fol. 54, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 mai 2006.

J. Seckler.

(043375/231/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

64612

SOMAK (EUROPE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 74.332.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02597, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2006.

Signature.

(042426/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

AFG LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 177.993.460,-.

Siège social: L-5365 Luxembourg, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 104.526.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 24 avril 2006 que:

L'associé unique de la Société a nommé la personne suivante au poste de gérant de catégorie B de la Société, avec effet en date du 23 novembre 2005 et pour une durée indéterminée:

- M. Paul Worth, expert comptable, né le 13 décembre 1952 à Wokingham (Royaume-Uni), demeurant au 38, rue de Bourlingster, L-6112 Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 24 avril 2006 que le conseil de gérance de la Société est dorénavant constitué comme suit:

Gérants de catégorie A:

- M. Didier Péronne, directeur financier, né le 27 décembre 1950 à Vendevre-sur-Barse (France), demeurant au 19A, rue de la Garance, 67110 Ittenheim, France;

- Mme Aurélie Guéniffey, responsable juridique, née le 8 juillet 1974 à Beaune (France), demeurant au 4, rue du Général Castelnau, 67000 Strasbourg, France;

- M. Richard Scarre, directeur - développement européen, né le 6 juin 1953 à Darlington (Royaume-Uni), demeurant au 4, Newhouse Croft Balsall Common, Coventry Warwicks CV7 7PX, Royaume-Uni.

Gérants de catégorie B:

- M. Dominique Ransquin, Licencié et Maître en Sciences Economiques et Sociales, né le 4 septembre 1951 à Namur (Belgique), demeurant au 25, route de Remich, L-5250 Sandweiler, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Paul Worth, expert comptable, né le 13 décembre 1952 à Wokingham (Royaume-Uni), demeurant au 38, rue de Bourlingster, L-6112 Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 2 mai 2006.

Pour extrait conforme

P. Worth

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ01178. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040326/556/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

PANGEA I MANAGERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 111.461.

Extrait de la résolution de l'associé unique

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de PANGEA I MANAGERS, S.à r.l. du 27 avril 2006 que:

- M. Marco Mantovani a été démis de ses fonctions de gérant sans décharge, avec effet immédiat;

- M. Marco Marengo, né le 24 août 1955 à Asti (I), demeurant à Asti (I), a été nommé gérant unique, avec effet immédiat.

Fait à Chiasso (CH), le 27 avril 2006.

FINCOM S.A.

M. Marengo

Président du conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2006, réf. LSO-BQ00221. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039904/275/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

MESSER FINANCE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 81.804.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 25 avril 2006

Il résulte dudit extrait que:

M. Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, a été réélu en tant que commissaire aux comptes de la Société pour la période jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle qui se réunira pour approuver les comptes de l'année 2006.

Luxembourg, le 26 avril 2006.

Pour extrait conforme

BONN SCHMITT STEICHEN

Mandataire

A. Steichen

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05666. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039906/275/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

COLT LUX HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1479 Luxembourg, Kansallis House, place de l'Etoile.
R. C. Luxembourg B 116.042.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the 27th day of the month of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

COLT TELECOM GROUP S.A., a public company limited by shares, incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at Kansallis House, place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg represented by Caroline Bader-Keller, attorney at law, pursuant to a proxy dated 18 April 2006 which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company COLT LUX HOLDING, S.à r.l. («société à responsabilité limitée»), which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name COLT LUX HOLDING, S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes, however, without taking advantage of the law on holding companies of thirty-first of July, nineteen hundred and twenty-nine.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the tempo-

rary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twenty-five thousand Euro (EUR 25,000) divided into one thousand (1,000) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent of the Company's capital.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the signature of the sole manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager if there is only one manager, by the board of managers or any two of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for

collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three-quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the last Thursday in April at 1 p.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2006.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties have subscribed and entirely paid-up the number of shares set out against their respective names:

Subscriber	Number of shares	Payment (EUR)
COLT TELECOM GROUP S.A.	1,000	25,000.-
Total	1,000	25,000.-

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand two hundred Euro (EUR 2,200.-).

Extraordinary general meeting

The shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at Kansallis House, place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:
 - a.- Mr Henri van der Vaeren, Managing Director, residing at 28A, rue de Thy, 1470 Baisy-Thy, Belgium, born on 21 February 1967 in Leuven, Belgium;
 - b.- Mr Michel Calmejane, Finance Director, residing at 6, rue Taclet, 75020 Paris, France, born on 19 January 1962 in Tarbes (65000), France;
 - c.- Mrs Rita Thies, Finance Director, residing at Walther-Hesselbach-Str. 106, 60389 Frankfurt, Germany, born on 19 December 1961 in Munich, Germany;

d.- Mr Marc Wathelet, Employee, residing at 14, La Piece, 6740 Etalle, Belgium, born on 27 November 1967 in Liège, Belgium;

e.- Mrs Emmanuelle Entringer, Employee, residing in 17, rue de Kockelscheuer, 5853 Fentange, Luxembourg, born on 18 August 1968 in Luxembourg.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2006.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with Us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Follows the French translation / Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille six, le 27^e jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

COLT TELECOM GROUP S.A., une société anonyme (de droit luxembourgeois), ayant son siège social à Kansallis House, place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg,

représentée par Caroline Bader-Keller, avocat, en vertu d'une procuration datée du 18 avril 2006 cette procuration étant enregistrée au présent acte.

Lequel comparant agissant ès qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée COLT LUX HOLDING, S.à r.l., qu'il constitue par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de COLT LUX HOLDING, S.à r.l. (la «Société»). La société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets, cependant, sans bénéficier des avantages de la loi sur les sociétés de participations financières (Holding companies) du trente et un juillet, dix-neuf cent vingt-neuf.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) divisé en mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

La Société peut, dans la mesure permis par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de la classe A et les gérants de la classe B. Toute classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Toutefois, au cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir, les gérants de classe A et les gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des gérants incluant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le gérant unique, s'il n'y a qu'un seul gérant par le conseil de gérance ou par deux gérants, ou s'il existe des classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une

deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au dernier jeudi du mois d'avril à treize (13) heures de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérant établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribuée aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Paiement (EUR)
COLT TELECOM GROUP S.A	1.000	25.000,-
Total.	1.000	25.000,-

Les parts sociales souscrites sont intégralement payées et le montant de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) est disponible pour la Société.

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ deux mille deux cents euros (2.200,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: Kansallis House, place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:
 - a.- M. Henri van der Vaeren, Administrateur, demeurant au 28A, rue de Thy, 1470 Baisy-Thy, Belgique, né le 21 février 1967 à Louvain, Belgique;
 - b.- M. Michel Calmejane, Directeur financier, demeurant au 6, rue Taclet, 75020 Paris, France, né le 19 janvier 1962 à Tarbes (65000), France;
 - c.- Mme Rita Thies, Directeur financier, demeurant à Walther-Hesselbach-Str. 106, 60389 Frankfurt, Allemagne, née le 19 December 1961 à Munich, Allemagne;
 - d.- M. Marc Wathélet, Employé privé, demeurant au 14, La Piece, 6740 Etalle, Belgique, né le 27 novembre 1967 à Liège, Belgique;
 - e.- Mme Emmanuelle Entringer, Employée privée, demeurant au 17, rue de Kockelscheuer, 5853 Fentange, Luxembourg, née le 18 août 1968 à Luxembourg.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: C. Bader-Keller, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2006, vol. 153S, fol. 41, case 2. – Reçu 250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2006.

J. Elvinger.

(040724/211/368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

CM SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 12, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 68.970.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2006, réf. LSO-BP06333, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour CM SERVICES, S.à r.l.

Signature

(039921/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

MATOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 43.048.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00710, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2006.

Signature.

(039929/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

EUROTOUR 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 57.195.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 mai 2006 que:

i) Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg, Monsieur Michele Canepa, employé privé, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg, Mademoiselle Annalisa Ciampoli, employée privée, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg, ont été nommés Administrateurs en remplacement de Messieurs Gilles Jacquet et Johan Dejans et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l. Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

ii) GLOBAL TRUST ADVISORS S.A. ayant son siège au 38, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg, a été nommé Commissaire en remplacement de CO-VENTURES S.A. Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

iii) Le siège social de la société a été transféré de son siège actuel au 38, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 mai 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01965. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042159/5878/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

64620

RAYSTOWN LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 114.351.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les administrateurs, Fabio Mazzoni, Joseph Mayor, Benoît Georis, Christophe Davezac et Géraldine Schmit, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00809. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040332/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

INTERNATIONAL WATER (MWC), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 73.142.

DISSOLUTION

In the year two thousand and five, on the twenty ninth of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

INTERNATIONAL WATER HOLDINGS B.V., a company incorporated and organized under the laws of Netherlands, having its registered office at NL-1043 Amsterdam, 140 Teleport Boulevard, registered with the Company Register in Amsterdam under n° 34125320, (hereafter named the «Sole Shareholder»),

hereby represented by Ingrid Hoolants, Belgian, born on 28th November 1968 in Belgium, with professional address at 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

By virtue of a proxy given on 22 December 2005 in Milano for director B and in Frederick USA for director A, which proxy shall remain attached to the present deed,

Which appearing person, has requested the notary to state as follows:

- That the société à responsabilité limitée INTERNATIONAL WATER (MWC), S.à r.l., registered in the Luxembourg Register of Commerce under the section B and the number 73.142, established and with registered office at Luxembourg, 1, rue Goethe, hereafter named the Company, has been incorporated according to a deed received by Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated December 9th, 1999 deed published in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 119 on February 4th, 2000.

The articles of incorporation were amended pursuant to a deed received by Maître Alex Weber, notary residing in Bascharage on October 8th, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 1680 on November 23rd, 2002.

- That the share capital of the Company is established at EUR 13,248,193.50 (thirteen million two hundred forty-eight thousand one hundred ninety-three Euro and fifty cents) represented by 434,367 (four hundred thirty-four thousand three hundred sixty-seven) shares having a par value of EUR 30.50 (thirty Euro and fifty cents) each;

- That the Sole Shareholder has acquired the totality of shares of the Company;

- That the Company's activities have ceased;

- That the Sole Shareholder decides to proceed to the anticipatory dissolution of the Company with immediate effect, to put it into liquidation and to appoint itself as liquidator of the Company;

- That the Sole Shareholder declares to convene and hold immediately the second and the third meeting with respect to article 151 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies;

- That the Sole Shareholder declares having a knowledge of the articles of association and of the financial situation of the Company, that all the liabilities have been paid or have been provided for, that the Sole Shareholder in case of insufficient assets undertakes to pay all the liabilities and expenses existing or as they may arise from time to time in relation or not with the winding-up of the liquidation and expenses, that the Sole Shareholder gives and grants power to Ingrid Hoolants or any employee of ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. with registered office at 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg to make all necessary transactions in relation with the closure of the liquidation, including the power to sign (for example and non exhaustively) the Company's tax returns;

- That the remaining net assets, if any, will be distribute to the Sole Shareholder;

- That the Sole Shareholder appoints STKILDA S.A. with registered office at Suites 21/22 Maluaga, Alofi Niue lbc as auditor to the liquidation having the mission to review the financial situation as at the date of the putting into liquidation, the liquidator's report and to draw up its report;

- That the Sole Shareholder approves the report of the auditor, the financial statements as at 30 November 2005 and grants full discharge to the auditor to the liquidation;

- That the Sole Shareholder pronounces the closure of the liquidation and states that the Company has ceased to exist;

- That full discharge is granted to the director's of the Company for their duties;

- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. with registered office at 1, rue Goethe, L-1637, or such successor custodian(s) as the sole shareholder may appoint from time to time.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of the presents.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read in the language of the person appearing, all of whom are known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the translation in French / Suit la traduction française

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

INTERNATIONAL WATER HOLDINGS B.V., ayant son siège social à NL-1043 Amsterdam, 140 Teleport Boulevard, Pays-Bas, enregistré sous le numéro 34125320, au registre du commerce d'Amsterdam, ci-après nommée l'Associé Unique,

ici représenté par Mme Ingrid Hoolants, née le 28 novembre 1968 en Belgique, de nationalité belge, résidant professionnellement au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

En vertu d'une procuration datée du 22 décembre 2005 signée à Milan par l'administrateur B et à Frederick USA par l'administrateur A, laquelle procuration reste jointe au présent acte.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée INTERNATIONAL WATER (MWC), S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 73.142, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 1, rue Goethe, ci-après nommée la «Société», a été constituée aux termes d'un acte reçu par M^e André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 décembre 1999, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 119 du 4 février 2000.

Les statuts de la société ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par M^e Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 8 octobre 2002, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 1680 du 23 novembre 2002;

- Que le capital social de la Société est fixé à EUR 13.248.193,50 (treize millions deux cent quarante huit mille cent quatre-vingt-treize euros et cinquante cents) représenté par 434.367 (quatre cent trente-quatre mille trois cent soixante-sept) actions ayant une valeur nominale de EUR 30,50 (trente euros cinquante cents) chacune;

- Que l'Associé Unique, s'est rendu propriétaire de la totalité des actions de la Société;

- Que la société a cessé toute activité;

- Que l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat, sa mise en liquidation et se désigne comme liquidateur de la société;

- Que l'Actionnaire Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre;

- Que l'Associé Unique déclare avoir connaissance des statuts et de la situation financière de la société au 30 novembre 2005, que tout le passif a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique en cas d'insuffisance d'actif s'engage à payer toutes les dettes ou dépenses nées ou à naître en relation ou non avec la clôture de la liquidation, que l'actionnaire unique donne pouvoir à Ingrid Holants ou tout autre employé de la société ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. établie et ayant son siège social au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg pour faire toutes opérations nécessaires en relation avec la clôture de la liquidation telle que par exemple et non exhaustivement la signature des déclarations fiscales;

- Que l'actif restant éventuel sera réparti à l'Associé Unique;

- Que l'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation la société anonyme STKILDA S.A. ayant son siège social à Suites 21/22 Maluaga, Alofi Niue lbc, avec pour mission de vérifier la situation financière de la société ainsi que le rapport du liquidateur et d'en dresser un rapport;

- Que l'Associé Unique de la société approuve le rapport du commissaire à la liquidation, les états financiers à la date de la mise en liquidation et donne pleine et entière décharge au commissaire à la liquidation relativement à son mandat;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs de la société pour leur mandat;

- Que l'Associé Unique prononce la clôture de la liquidation de la société et constate que la société a définitivement cessé d'exister;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès la société ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. établie et ayant son siège social au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, ou auprès de tout autre depositaire qui pourrait être désigné en remplacement.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante représentée comme dit-ci-avant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Lecture faite en langue du pays au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Hoolants, J. Elvinger.

J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, vol. 151S, fol. 87, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(040744/211/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

RAYONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 111.224.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les administrateurs, Philippe Vanderhoven, Joseph Mayor et Fabio Mazzoni, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00811. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040333/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

BenLomond CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 112.235.

Extrait des résolutions des associés du 1^{er} mai 2006

Les associés de BenLomond CORPORATION, S.à r.l. (la «Société») ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Daniel B. Zwirn, né le 6 juillet 1971 à Pittsburgh, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 745 Fifth Avenue, 18th Floor, New York, NY 10151, Etats-Unis d'Amérique, de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société, avec effet immédiat;

- de nommer les personnes suivantes gérants de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée:

Monsieur Thomas S. Patrick, né le 16 juillet 1972 à Glasgow, Ecosse, demeurant au 13 Hambalt Road, Londres, SW4 9EA, Royaume-Uni: gérant de catégorie A;

Monsieur Iain Macleod, né le 8 août 1955 à Glasgow, Ecosse, demeurant au 59, Cité Millewee, L-8064 Luxembourg: gérant de catégorie B;

Monsieur Thijs van Ingen, né le 12 décembre 1974 à Tiel, Pays-Bas, demeurant au 7, rue des Roses, L-2445 Luxembourg: gérant de catégorie B.

Les Gérants actuels sont:

- Thomas S. Patrick, gérant de catégorie A,

- David A. Proshan, gérant de catégorie A,

- Perry A. Gruss, gérant de catégorie A,

- Iain Macleod, gérant de catégorie B,

- Thijs van Ingen, gérant de catégorie B.

Luxembourg, le 9 mai 2006.

T. van Ingen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02901. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043834/710/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

MARINE LOCATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 74.363.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les administrateurs, Joseph Mayor et Fabio Mazzoni, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00813. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040334/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

BRPTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 94.405.

In the year two thousand six, on the eighteenth of April.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) HB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, autentication number 2053317, with its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, in the City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

2) PB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, autentication number 2053323, with its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, in the City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

3) YB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, autentication number 2053330, with its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, in the City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

4) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P.- I, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, autentication number 0293323, with its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, in the City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

5) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P.- III, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, autentication number 0682528, with its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, in the City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

all here represented by Mr Christophe Gammal, economist, residing in Esch-sur-Alzette,

by virtue of five proxies given in Boston, Massachusetts, on April 5, 2006,

said proxies after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, through their representative, have requested the notary to state that:

- The appearing parties are the only shareholders of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of BRPTE, S.à r.l., R. C. B Number 94.405, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated July 2, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 808 of August 1, 2003.

- The company's capital is set at twelve thousand five hundred (EUR 12,500.-) Euro represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five (EUR 25.-) Euro each, all entirely subscribed and fully paid in.

- The agenda is worded as follows:

1) Creation of four classes of shares A, B, C and D.

2) Allotment of the 500 existing shares to class A.

3) Increase of the corporate capital of the company by EUR 37,500.- to bring it from its present amount of EUR 12,500.- to EUR 50,000.- by the creation and issue of 1,500 shares of class B, C and D with a par value of EUR 25.- each.

4) Subscription of the new shares by the present shareholders in proportion to their shareholding and payment in cash.

5) Subsequent amendment of Article 6 of the Articles of Incorporation.

The shareholders then passed the following resolutions:

First resolution

There are created four classes of shares A, B, C and D.

Second resolution

The 500 existing shares are allotted to class A.

Third resolution

The corporate capital of the company is increased by EUR 37,500.- to bring it from its present amount of EUR 12,500.- to EUR 50,000.- by the creation and issue of 1,500 shares of class B, C and D with a par value of EUR 25.- each.

The new shares have been subscribed in the following manner:

- 189.50 shares of class B, C and D by HB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, represented as said above.
- 89.30 shares of class B, C and D by PB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, represented as said above.
- 62.90 shares of class B, C and D by YB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, represented as said above.
- 108.35 shares of class B, C and D by BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P.-I, prenamed, represented as said above.
- 49.95 shares of class B, C and D by BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P.-III, prenamed, represented as said above.

All the new shares have been fully paid up in cash so that the amount of thirty-seven thousand five hundred (37,500.-) euro is as of now available to the company as has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolution, Article 6 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

«**Art. 6. First paragraph.** The company's capital is set at fifty thousand (EUR 50,000.-) Euro represented by two thousand (2,000) shares with a par value of twenty-five (EUR 25.-) Euro each divided in four (4) different A, B, C, and D classes of shares representing five hundred (500) shares each.

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence,

(i) it being understood that the dividends and liquidation profit paid to the holder(s) of the class A shares shall, after the deduction of a pro rata share of the Company's liabilities and to the extent of the existence of distributable profits, track the return on the (in)direct investment made by the Company in BRP INVESTMENTS, S.à r.l.,

(ii) it being further understood that the dividends and liquidation profit paid to the holder(s) of the class B shares shall, after the deduction of a pro rata share of the Company's liabilities and to the extent of the existence of distributable profits, track the return on the (in)direct investment made by the Company in BRP LUX 1, S.à r.l.,

(iii) it being further understood that the dividends and liquidation profit paid to the holder(s) of the class C shares shall, after the deduction of a pro rata share of the Company's liabilities and to the extent of the existence of distributable profits, track the return on the (in)direct investment made by the Company in BRP LUX 2, S.à r.l. and

(iv) it being further understood that the dividends and liquidation profit paid to the holder(s) of the class D shares shall, after the deduction of a pro rata share of the Company's liabilities and to the extent of the existence of distributable profits, track the return on the (in)direct investment made by the Company in BRP LUX 3, S.à r.l.»

Fifth resolution

As a consequence of the preceeding resolutions, the shares are allotted as follows:

1) HB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, prenamed	
one hundred and eighty-nine point fifty A shares	189.50
one hundred and eighty-nine point fifty B shares	189.50
one hundred and eighty-nine point fifty C shares	189.50
one hundred and eighty-nine point fifty D shares	189.50
2) PB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, prenamed	
eighty-nine point thirty A shares	89.30
eighty-nine point thirty B shares	89.30
eighty-nine point thirty C shares	89.30
eighty-nine point thirty D shares	89.30
3) YB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, prenamed	
sixty-two point ninety A shares	62.90
sixty-two point ninety B shares	62.90
sixty-two point ninety C shares	62.90
sixty-two point ninety D shares	62.90
4) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P.- I, prenamed	
one hundred and eight point thirty-five A shares	108.35
one hundred and eight point thirty-five B shares	108.35
one hundred and eight point thirty-five C shares	108.35
one hundred and eight point thirty-five C shares	108.35
5) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P.- III, prenamed	
forty-nine point ninety-five A shares	49.95
forty-nine point ninety-five B shares	49.95

forty-nine point ninety-five C shares	49.95
forty-nine point ninety-five C shares	49.95
Total: two thousand shares	2,000

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergencies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the persons appearing, said mandatory signed with us the notary, the présent original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-huit avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) HB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, une «limited partnership» sous la loi de l'Etat du Delaware, enregistrée sous le numéro 2053317, avec siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

2) PB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, une «limited partnership» sous la loi de l'Etat du Delaware, enregistrée sous le numéro 2053323, avec siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

3) YB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, une «limited partnership» sous la loi de l'Etat du Delaware, enregistrée sous le numéro 2053330, avec siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

4) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P.- I, une «limited partnership» sous la loi de l'Etat du Delaware, enregistrée sous le numéro 0293323, avec siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

5) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P.- III, une «limited partnership» sous la loi de l'Etat du Delaware, enregistrée sous le numéro 0682528, avec siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

toutes les cinq ici représentées par Monsieur Christophe Gammal, économiste, demeurant à Esch-sur-Alzette, en vertu de cinq procurations sous seing privé données à Boston, Massachusetts, le 5 avril 2006.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps,

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de BRPTE, S.à r.l., R. C. B numéro 94.405, ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 2 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 808 du 1^{er} août 2003.

- Le capital social de cette société est de douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) euros représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1) Création de quatre classes de parts sociales A, B, C et D.

2) Attribution des 500 parts sociales existantes à la classe A.

3) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 37.500,- pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- à EUR 50.000,- par la création et l'émission de 1.500 parts sociales nouvelles de classe B, C et D d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

4) Souscription des parts sociales nouvelles par les actionnaires actuels en proportion de leur participation dans le capital social et libération en espèces.

5) Modification subséquente du premier alinéa de l'article 6 des statuts.

Les actionnaires ont abordé l'ordre du jour et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est créé quatre classes de parts sociales A, B, C et D.

Deuxième résolution

Les 500 parts sociales existantes sont alloués à la classe A.

Troisième résolution

Le capital social de la société est augmenté à concurrence de EUR 37.500,- pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- à EUR 50.000,- par la création et l'émission de 1.500 parts sociales nouvelles de classe B, C et D d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

Les nouvelles parts sociales ont été souscrites de la manière suivante:

- 189,50 parts sociales de classe B, C et D par HB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, préqualifiée, représentée comme dit ci-avant.

- 89,30 parts sociales de classe B, C et D par PB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, préqualifiée, représentée comme dit ci-avant.

- 62,90 parts sociales de classe B, C et D par YB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, préqualifiée, représentée comme dit ci-avant.

- 108,35 parts sociales de classe B, C et D par BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P.-I, préqualifiée, représentée comme dit ci-avant.

- 49,95 parts sociales de classe B, C et D par BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P.-III, préqualifiée, représentée comme dit ci-avant.

Toutes les nouvelles parts sociales ont été libérées en espèces, de sorte que le montant de trente-sept mille cinq cents (37.500,-) euros est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 6 des statuts est modifié et aura la teneur suivante:

«**Art. 6. Alinéa premier.** Le capital social est fixé à cinquante mille (EUR 50.000,-) euros représenté par deux mille (2.000) parts sociales d'une valeur nominale de quatre-vingt-dix (EUR 90,-) euros chacune, divisées en quatre (4) catégories de parts A, B, C, et D représentant chacune cinq cents (500) parts sociales.

Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif et des bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts existantes,

(i) étant entendu que les dividendes et le boni de liquidation payés au(x) détenteur(s) des parts sociales de classe A suivront, après déduction du passif de la Société au prorata des parts sociales et dans la mesure où des bénéfices distribuables existent, les profits réalisés sur l'investissement (in)direct fait par la Société dans BRP INVESTMENTS, S.à r.l.,

(ii) étant en outre entendu que les dividendes et le boni de liquidation payés au(x) détenteur(s) des parts sociales de classe B suivront, après déduction du passif de la Société au prorata des parts sociales et dans la mesure où des bénéfices distribuables existent, les profits réalisés sur l'investissement (in)direct fait par la Société dans BRP LUX 1, S.à r.l.,

(iii) étant en outre entendu que les dividendes et le boni de liquidation payés au(x) détenteur(s) des parts sociales de classe C suivront, après déduction du passif de la Société au prorata des parts sociales et dans la mesure où des bénéfices distribuables existent, les profits réalisés sur l'investissement (in)direct fait par la Société dans BRP LUX 2, S.à r.l. et

(iv) étant en outre entendu que les dividendes et le boni de liquidation payés au(x) détenteur(s) des parts sociales de classe D suivront, après déduction du passif de la Société au prorata des parts sociales et dans la mesure où des bénéfices distribuables existent, les profits réalisés sur l'investissement (in)direct fait par la Société dans BRP LUX 3, S.à r.l.»

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, les parts sociales sont allouées de la manière suivante:

1) HB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, préqualifiée	
cent quatre-vingt-neuf virgule cinquante parts sociales de classe A	189,50
cent quatre-vingt-neuf virgule cinquante parts sociales de classe B	189,50
cent quatre-vingt-neuf virgule cinquante parts sociales de classe C	189,50
cent quatre-vingt-neuf virgule cinquante parts sociales de classe D	189,50
2) PB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, préqualifiée	
quatre-vingt-neuf virgule trente parts sociales de classe A	89,30
quatre-vingt-neuf virgule trente parts sociales de classe B	89,30
quatre-vingt-neuf virgule trente parts sociales de classe C	89,30
quatre-vingt-neuf virgule trente parts sociales de classe D	89,30
3) YB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, préqualifiée	
soixante-deux virgule quatre-vingt-dix parts sociales de classe A	62,90
soixante-deux virgule quatre-vingt-dix parts sociales de classe B	62,90
soixante-deux virgule quatre-vingt-dix parts sociales de classe C	62,90
soixante-deux virgule quatre-vingt-dix parts sociales de classe D	62,90
4) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P.- I, préqualifiée	
cent huit virgule trente-cinq parts sociales de classe A	108,35
cent huit virgule trente-cinq parts sociales de classe B	108,35
cent huit virgule trente-cinq parts sociales de classe C	108,35
cent huit virgule trente-cinq parts sociales de classe D	108,35
5) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P.- III, préqualifiée	
quarante-neuf virgule quatre-vingt-quinze parts sociales de classe A	49,95
quarante-neuf virgule quatre-vingt-quinze parts sociales de classe B	49,95
quarante-neuf virgule quatre-vingt-quinze parts sociales de classe C	49,95
quarante-neuf virgule quatre-vingt-quinze parts sociales de classe D	49,95
Total: deux mille parts sociales	2.000

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Gammal, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2006, vol. 153S, fol. 19, case 8. – Reçu 375 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2006.

A. Schwachtgen.

(040975/230/238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

BRPTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 94.405.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 568 du 18 avril 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(040976/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2006.

TOMKINS OVERSEAS FINANCING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 86.642.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41866, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

J. Elvinger.

(042150/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

OMNIUM DE PARTICIPATIONS HOLDING INTERNATIONAL - OPHIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 21, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 54.455.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ02096, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2006.

Signature.

(042371/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

SOFI S.A.H., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 29.136.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 22 octobre 2005 au siège social

Il a été décidé ce qui suit:

- Suite à la décision du Conseil d'Administration du 19 octobre 2004, l'Assemblée ratifie la nomination de Monsieur Jean-Michel Hamelle demeurant professionnellement 7, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de Madame Véronique Wauthier, administratrice démissionnaire.

Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit: Messieurs Martin A. Rutledge, Alain Tircher et Jean-Michel Hamelle.

Le Commissaire aux Comptes est GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A.

Pour extrait certifié conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ02030. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043918//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

64628

GOTAN DEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 75.981.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société, établie et ayant son siège social au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 avril 2006 à 15 heures

L'assemblée accepte le transfert du siège social du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg vers le 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

L'assemblée accepte la démission de la société SOVEMAR LTD, société ayant son siège au BAI Building, 5th Floor, RIM - Pope Hennessy Street, Port Louis - Ile Maurice en qualité d'Administrateur.

L'assemblée accepte la nomination de la société FIDUGROUP HOLDING S.A.H., société ayant son siège au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg en qualité d'Administrateur-Délégué.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 26 avril 2006.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02979. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042210/850/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

INTERNATIONAL WATER (ADELAIDE I), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 73.327.

DISSOLUTION

In the year two thousand and five, on the twenty ninth of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

INTERNATIONAL WATER HOLDINGS BV, a company incorporated and organized under the laws of Netherlands, having its registered office at NL-1043 Amsterdam, 140 Teleport Boulevard, registered with the Company Register in Amsterdam under n° 34125320, (hereafter named the «Sole Shareholder»),

hereby represented by the attorney, Mrs Ingrid Hoolants, Belgian, born on 28th November 1968 in Belgium, with professional address at 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

By virtue of a proxy given on 22 December 2005 in Milano for director B and in Frederick USA for director A, which proxy shall remain attached to the present deed,

Which appearing person, has requested the notary to state as follows:

- That the société à responsabilité limitée INTERNATIONAL WATER (ADELAIDE I), S.à r.l., registered in the Luxembourg Register of Commerce under the section B and the number 73.327, established and with registered office at Luxembourg, 1, rue Goethe, hereafter named the Company, has been incorporated according to a deed received by Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated December 20th, 1999 deed published in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 155 on February 18th, 2000.

The articles of incorporation were amended pursuant to a deed received by Maître Alex Weber, notary residing in Bascharage on October 8th, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 1680 on November 23rd, 2002.

- That the share capital of the Company is established at EUR 15,097.50 (fifteen thousand ninety-seven Euro and fifty cents) represented by 495 (four hundred and ninety-five) shares having a par value of EUR 30.50 (thirty Euro and fifty cents) each.

- That the Sole Shareholder has acquired the totality of shares of the Company;

- That the Company's activities have ceased;

- That the Sole Shareholder decides to proceed to the anticipatory dissolution of the Company with immediate effect, to put it into liquidation and to appoint itself as liquidator of the Company;

- That the Sole Shareholder declares to convene and hold immediately the second and the third meeting with respect to article 151 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies;

- That the Sole Shareholder declares having a knowledge of the articles of association and of the financial situation of the Company, that all the liabilities have been paid or have been provided for, that the Sole Shareholder in case of insufficient assets undertakes to pay all the liabilities and expenses existing or as they may arise from time to time in relation or not with the winding-up of the liquidation and expenses, that the Sole Shareholder gives and grants power to Ingrid Hoolants or any employee, of ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. with registered office at 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg to make all necessary transactions in relation with the closure of the liquidation, including the power to sign (for example and non exhaustively) the Company's tax returns;

- That the remaining net assets, if any, will be distribute to the Sole Shareholder;

- That the Sole Shareholder appoints STKILDA S.A. with registered office at Suites 21/22 Maluaga, Alofi Niue lbc as auditor to the liquidation having the mission to review the financial situation as at the date of the putting into liquidation, the liquidator's report and to draw up its report;
- That the Sole Shareholder approves the report of the auditor, the financial statements as at 30 November 2005 and grants full discharge to the auditor to the liquidation;
- That full discharge is granted to the director's of the Company for their duties;
- That the Sole Shareholder pronounces the closure of the liquidation and states that the Company has ceased to exist;
- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. with registered office at 1, rue Goethe, L-1637, or such successor custodian(s) as the sole shareholder may appoint from time to time.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of the presents.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read in the language of the person appearing, all of whom are known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the translation in French / Suit la traduction française

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

INTERNATIONAL WATER HOLDINGS BV, ayant son siège social à NL-1043 Amsterdam, 140 Teleport Boulevard, Pays-Bas, enregistré sous le numéro 34125320, au registre du commerce d'Amsterdam, ci-après nommée l'Actionnaire Unique,

ici représenté par Mme Ingrid Hoolants, née le 28 novembre 1968 en Belgique, de nationalité belge, résidant professionnellement au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg

En vertu d'une procuration datée du 22 décembre 2005 signée à Milan par l'administrateur B et à Frederick USA par l'administrateur A, laquelle procuration reste jointe au présent acte.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée INTERNATIONAL WATER (ADELAIDE I), S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 73.327, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 1, rue Goethe, ci-après nommée la «Société», a été constituée aux termes d'un acte reçu par M^e André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 1999, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 155 du 18 février 2000.

Les statuts de la société ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par M^e Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 8 octobre 2002, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1680 du 23 novembre 2002;

- Que le capital social de la Société est fixé à EUR 15.097,50 (quinze mille quatre-vingt-dix-sept euros et cinquante cents) représenté par 495 (quatre cent quatre-vingt-quinze) actions ayant une valeur nominale de EUR 30,50 (trente euros cinquante cents) chacune;

- Que l'Actionnaire Unique, s'est rendu propriétaire de la totalité des actions de la Société;

- Que la société a cessé toute activité;

- Que l'Actionnaire Unique prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat, sa mise en liquidation et se désigne comme liquidateur de la société;

- Que l'Actionnaire Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre;

- Que l'Actionnaire Unique déclare avoir connaissance des statuts et de la situation financière de la société au 30 novembre 2005, que tout le passif a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique en cas d'insuffisance d'actif s'engage à payer toutes les dettes ou dépenses nées ou à naître en relation ou non avec la clôture de la liquidation, que l'actionnaire unique donne pouvoir à Ingrid Hoolants ou tout autre employé de la société ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. établie et ayant son siège social au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg pour faire toutes opérations nécessaires en relation avec la clôture de la liquidation telle que par exemple et non exhaustivement la signature des déclarations fiscales;

- Que l'actif restant éventuel sera réparti à l'Actionnaire Unique;

- Que l'Actionnaire Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation la société anonyme STKILDA S.A. ayant son siège social à Suites 21/22 Maluaga, Alofi Niue lbc, avec pour mission de vérifier la situation financière de la société ainsi que le rapport du liquidateur et d'en dresser un rapport;

- Que l'Actionnaire Unique de la société approuve le rapport du commissaire à la liquidation, les états financiers à la date de la mise en liquidation et donne pleine et entière décharge au commissaire à la liquidation relativement à son mandat;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs de la société pour leur mandat;

- Que l'Actionnaire Unique prononce la clôture de la liquidation de la société et constate que la société a définitivement cessé d'exister;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès la société ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. établie et ayant son siège social au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, ou auprès de tout autre dépositaire qui pourrait être désigné en remplacement.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante représentée comme dit-ci-avant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Lecture faite en langue du pays au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Hoolants, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, vol. 151S, fol. 74, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2006.

J. Elvinger.

(040746/211/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2006.

C.A.P.EQ. HP II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 75.802.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue au siège social le 3 juin 2004

L'Assemblée a décidé:

1. De réélire Monsieur Vincent Goy, demeurant au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en tant que membre du Conseil de Surveillance, pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant approuver les comptes annuels de l'année se clôturant au 31 décembre 2003;

2. D'élire:

- Monsieur Torquato Bonilauri, demeurant au 1, Via Gorki, I-42025 Cavriago, Italie,

- Monsieur Attilio Marcozzi, demeurant au 26, Piazza Sei Febbraio, I-20145, Milan, Italie,

en tant que membres du Conseil de Surveillance, pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant approuver les comptes annuels de l'année se clôturant au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02714. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042214/984/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.

MOROTE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 20.471.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 4 avril 2006

- Les démissions de Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et de Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg de leur mandat d'Administrateur sont acceptées.

- La société DMC, S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et la société EFFIGI, S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, sont nommées comme nouveaux Administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Fait à Luxembourg, le 4 avril 2006.

Certifié sincère et conforme

MOROTE HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01862. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043856/795/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

NEUTRAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 94.351.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01945, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Luxembourg, le 4 mai 2006.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(042372/850/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

LaSalle UK PROPERTY COMPANY III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 107.841.

In the year two thousand and five, on the ninth day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LaSalle UK COMMERCIAL MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) created and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, acting in its name and on behalf of LaSalle UK COMMERCIAL PROPERTY FUND, a mutual investment fund organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg,

duly represented by Mr Raphaël Poncelet, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder of LaSalle UK PROPERTY COMPANY III, S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 107.841 (the «Company»), incorporated under the law of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, on 27 April 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the articles of which have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on November 15, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of ten thousand four hundred and forty Pounds (GBP 10,440.-) so as to raise it from its present amount of three hundred and thirteen thousand twenty Pounds (GBP 313,020.-) up to three hundred and twenty-three thousand four hundred and sixty Pounds (GBP 323,460.-) by the issue of five hundred and twenty-two (522) new Class E shares, each having a par value of twenty Pounds (GBP 20.-).

The five hundred and twenty-two (522) new Class E shares are subscribed by LaSalle UK COMMERCIAL MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) created and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, acting in its own name and on behalf of LaSalle UK COMMERCIAL PROPERTY FUND, a mutual investment fund organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, here represented as aforementioned.

The five hundred and twenty-two (522) new Class E shares have been fully paid up in cash by the subscriber so that the total sum of ten thousand four hundred and forty Pounds (GBP 10,440.-) is at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

The sole shareholder resolves that all the Class E shares shall have the exclusive right to obtain part or all of the net proceeds from the disposal of the subscribed shares in the fund LaSalle UK GARDEN CENTRE FUND.

Third resolution

As a result of the foregoing resolutions, the sole shareholder resolves (i) to amend the first paragraph of Article 6 of the Articles of Incorporation and (ii) to amend the sixth paragraph of Article 6 of the Articles of Incorporation:

(i) the first paragraph of Article 6 of the Articles of Incorporation shall henceforth read as follows:

«The share capital is fixed at three hundred and twenty-three thousand four hundred and sixty Pounds (GBP 323,460.-) represented by sixteen thousand one hundred and seventy-three (16,173) shares of a nominal value of twenty Pounds (GBP 20.-) each, issued as follows:»

(ii) the sixth paragraph of Article 6 of the Articles of Incorporation shall henceforth read as follows:

«three thousand seven hundred and fifty (3,750) Class E shares. The Class E shares have the exclusive right to obtain all or part of the net proceeds from the disposal of the subscribed shares in the Fund LaSalle UK GARDEN CENTRE FUND, in accordance with the provisions of Article 7 of the Articles of Incorporation.»

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever, which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting, is estimated at approximately EUR 2,500.-

For the purpose of registration, the increase of capital is valued at EUR 15,448.60.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille cinq, le neuf décembre.

Par-devant Maître Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

LaSalle UK COMMERCIAL MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, agissant en son propre nom et pour compte de LaSalle UK COMMERCIAL PROPERTY FUND, un fonds commun de placement organisé selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg,

dûment représentée par Monsieur Raphaël Poncelet, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul et unique associé de LaSalle UK PROPERTY COMPANY III, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 95.818 (ci-après la «Société»), constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 avril 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 novembre 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de dix mille quatre cent quarante livres sterling (GBP 10.440,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent treize mille vingt livres sterling (GBP 313.020,-), à celui de trois cent vingt-trois mille quatre cent soixante livres sterling (GBP 323.460,-), par l'émission de cinq cent vingt-deux (522) parts sociales nouvelles de la Catégorie E d'une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20,-) chacune.

Les cinq cent vingt-deux (522) parts sociales nouvelles de la Catégorie E sont souscrites par LaSalle UK COMMERCIAL MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, agissant en son propre nom et pour compte de LaSalle UK COMMERCIAL PROPERTY FUND, un fonds commun de placement organisé selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Les cinq cent vingt-deux (522) parts sociales nouvelles de la Catégorie E ont été entièrement libérées en espèces par le souscripteur, de sorte que la somme de dix mille quatre cent quarante livres sterling (GBP 10.440,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'associé unique décide que toutes les parts sociales de la Catégorie E auront le droit exclusif d'obtenir tout ou partie du produit net de cession des parts souscrites dans le fond LaSalle UK GARDEN CENTRE FUND.

Troisième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'associé unique décide (i) de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des Statuts et (ii) de modifier le sixième paragraphe de l'article 6 des Statuts:

(i) le premier paragraphe de l'article 6 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trois cent vingt-trois mille quatre cent soixante livres sterling (GBP 323.460,-) représenté par seize mille cent soixante-treize (16.173) parts sociales d'une valeur nominale de vingt livres sterling (GBP 20,-) chacune, émises comme suit:»

(ii) le sixième paragraphe de l'article 6 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

«- trois mille sept cent cinquante (3.750) parts de catégorie E. Les parts de la catégorie E ont le droit exclusif d'obtenir tout ou partie du produit net de cession des parts souscrites dans le fond LaSalle UK GARDEN CENTRE FUND, conformément aux dispositions de l'article 7 des Statuts.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ EUR 2.500,-.

Pour les besoins de l'enregistrement l'augmentation de capital est évaluée à EUR 15.448,60.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Poncelet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, vol. 434, fol. 49, case 6. – Reçu 154,49 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(042630/242/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

LaSalle UK PROPERTY COMPANY III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 107.841.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(042631/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

FEROTRON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.

R. C. Luxembourg B 31.392.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2006, réf. LSO-BQ01120, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2006.

Signature

Mandataire

(042378/1132/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

**EUROPEAN HOTELS AND LEISURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CHAIRON, S.à r.l.).**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 113.810.

In the year two thousand and six, on the seventh day of March.

Before us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a company organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade companies register under section B number 46.448, here represented by one of its A proxyholders, Mr Patrick van Denzen and one of its directors, Mr Frank W.J.J. Welman, both private employees, residing professionally in Luxembourg.

Such appearing party, represented as stated hereabove, declares to be the sole partner of the company CHAIRON, S.à r.l., having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, recorded with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 113.810, incorporated by deed of the undersigned notary on the 23rd day of December 2005, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Then the sole partner requested the undersigned notary to draw up as follows:

First resolution

The sole partner decides to change the name of the company into EUROPEAN HOTELS AND LEISURE, S.à r.l.

Second resolution

The sole partner decides to amend article 1 of the Articles of the Company which shall read as follows:

«**Art. 1. Name.** The name of this «Société à responsabilité limitée», private limited liability company is EUROPEAN HOTELS AND LEISURE, S.à r.l. (the «Company») governed by the present articles of incorporation (the «Articles») and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»), and the law of December 28th, 1992 on Société à responsabilité limitée.»

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at about eight hundred and fifty Euro (EUR 850.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person represented as stated hereabove, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the appearing person acting in their hereabove stated capacities, known to the notary by their name, surname, civil status and residence, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le sept mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448, ici représentée par un de ses fondés de pouvoir A, Monsieur Patrick van Denzen et un de ses administrateurs, Monsieur Frank W.J.J. Welman, tous deux employés privés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Laquelle comparante, dûment représentée comme dit ci-avant, déclare être l'unique associé de la société CHAIRON, S.à r.l., avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 113.810, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 décembre 2005, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

L'associé unique a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination de la société en EUROPEAN HOTELS AND LEISURE, S.à r.l.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article premier des statuts de la société qui apparaîtra comme suit:

«**Art. 1^{er}. Nom.** Le nom de cette Société à responsabilité limitée est EUROPEAN HOTELS AND LEISURE, S.à r.l. (la «Société») régi par les présents Statuts (les «Statuts»), par la Loi actuellement en vigueur à Luxembourg et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi») et la loi du 28 décembre 1992 sur les Sociétés à responsabilité limitée.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ huit cent cinquante euros (EUR 850.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la comparante, ès qualités qu'ils agissent, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. van Denzen, F.W.J.J. Welman, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2006, vol. 152S, fol. 60, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 mars 2006.

P. Bettingen.

(043159/202/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

**EUROPEAN HOTELS AND LEISURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CHAIRON, S.à r.l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 113.810.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 mai 2006.

P. Bettingen.

(043160/202/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

64635

PROMOFI, Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 63.750.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02543, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROMOFI

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(042417/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

**BUILDING SUPPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. VAZERAT, S.à r.l.).**

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 93.978.

L'an deux mille six, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

- Eliane Dobbelaere, employée privée, demeurant B-9600 Ronse (Belgique), Ijsmolenstraat, 26,
- CIEL-LINE, S.à r.l., établie et ayant son siège à L-5445 Schengen, 26A, route du Vin, ici représentée par Monsieur Herman Swannet, employé privé, demeurant à L-5445 Schengen, 26A, route du Vin, agissant en sa qualité de gérant unique,

associés de la société VAZERAT, S.à r.l. (anc. GLOBAL AUDIT, S.à r.l.), établie et ayant son siège à L-5445 Schengen, 1A, route du Vin, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 93.978, constituée suivant acte Alphonse Lentz de Remich en date du 27 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 741 du 12 juillet 2003, modifiée suivant acte Alphonse Lentz de Remich du 4 novembre 2003, publié audit Mémorial, Numéro 28 du 9 janvier 2004, modifiée suivant acte Roger Arrensdorff de Mondorf-les-Bains du 3 juin 2004, publié audit Mémorial, Numéro 970 du 30 septembre 2004, modifiée suivant acte Roger Arrensdorff de Mondorf-les-Bains du 8 juillet 2004, publié audit Mémorial, Numéro 970 du 30 septembre 2004, modifiée suivant acte Roger Arrensdorff de Mondorf-les-Bains du 7 avril 2005, publié audit Mémorial, Numéro 870 du 9 septembre 2005, modifiée suivant acte du notaire Roger Arrensdorff de Mondorf-les-Bains du 16 février 2006, non encore publié au susdit Mémorial C, se réunissent en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Ils décident de changer la dénomination de la société en BUILDING SUPPORT, S.à r.l.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède ils décident de modifier l'article 4 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société prend la dénomination de BUILDING SUPPORT, S.à r.l.»

Troisième résolution

Ils décident de transférer le siège de Schengen à Rodange, et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

«**Art. 5. premier alinéa.** Le siège social est établi à Rodange.»

Quatrième résolution

Ils fixent l'adresse à L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire instrumentant. Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: E. Dobbelaere, H. Swannet, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 3 mai 2006, vol. 470, fol. 34, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 8 mai 2006.

R. Arrensdorff.

(043117/218/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

BUILDING SUPPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 93.978.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 8 mai 2006.

R. Arrensdorff.

(043118/218/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

XENIA TRADE, Société Anonyme.

Siège social: L-4380 Ehlerange, 53, rue d'Esch.
R. C. Luxembourg B 77.319.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02595, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2006.

Signature.

(042430/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

KAROS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 21, rue des Trévires.
R. C. Luxembourg B 47.898.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 10 avril 2006, réf. LSO-BP01871, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2006.

Signature.

(042435/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

GOLDEN JET PARTNER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 116.221.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Madame Valérie Haffray, épouse de Monsieur Marjollet, sans profession, née à Granville (France), le 9 août 1963, demeurant à B-7190 Ecaussinnes, 26C, rue Haute (Belgique);

2.- Monsieur Hubert Strosser, rentier, né à Guebwiller (France), le 11 janvier 1944, demeurant à F-68610 Lautenbach, 6, rue du Vignoble (France);

3.- Monsieur Yves Carriere, directeur, né à Mulhouse (France), le 21 octobre 1959, demeurant à F-75017 Paris, 4, Place Wagram (France).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de GOLDEN JET PARTNER S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège à l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, ainsi que toutes valeurs mobilières et immobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques.

La société pourra en outre faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tout acte d'administration et de disposition qui rentre dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six ans.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations par le conseil d'administration, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et s'en soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et de leurs lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Madame Valérie Haffray, épouse de Monsieur Marjollet, préqualifiée, cinq cent dix actions	510
2.- Monsieur Hubert Strosser, préqualifié, deux cent cinquante actions	250
3.- Monsieur Yves Carriere, préqualifié, deux cent quarante actions	240
Total: mille actions	1.000

Les actions ont été entièrement libérées de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros.

Réunion en assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarant se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont nommés administrateurs de la société:
 - Madame Valérie Haffray, épouse de Monsieur Marjollet, sans profession, née à Granville (France), le 9 août 1963, demeurant à B-7190 Ecaussinnes, 26C, rue Haute (Belgique);
 - Monsieur Hubert Strosser, rentier, né à Gueswiller (France), le 11 janvier 1944, demeurant à F-68610 Lautenbach, 6, rue du Vignoble (France);
 - Mademoiselle Katia Roti, employée privée, née à Thionville (France), le 3 juin 1978, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
- 3.- Est nommé commissaire aux comptes de la société:
 - Monsieur Pascal Bonnet, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 4 juillet 1964, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
- 4.- Les mandats des administrateurs, administrateurs-délégués et commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2010.
- 5.- Le siège social de la société est fixé à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
- 6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article 10 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Madame Valérie Haffray, épouse de Monsieur Marjollet, prénommée, laquelle pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus de nous notaire par noms, prénoms, états et demeures, tous ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. Haffray, H. Strosser, Y. Carriere, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 mai 2006, vol. 536, fol. 54, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 mai 2006.

J. Seckler.

(043181/231/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

64639

AGENCE IMMOBILIERE NEU, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3326 Crauthem, 27, rue de Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 78.708.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 10 avril 2006, réf. LSO-BP01875, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2006.

Signature.

(042437/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

LILADS.EU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 37, Waistrooss.
R. C. Luxembourg B 116.209.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

1. Patrick Rapp, dirigeant de société, demeurant à F-57365 Ennery, 3, Impasse Maréchal Ferrant.
2. Gabrielle Hartnagel, secrétaire de direction, demeurant à F-57365 Ennery, 3, Impasse Maréchal Ferrant.
3. Raymond Hartnagel, retraité, demeurant à F-57940 Reinange, 14, Les Bouleaux.

Lesquels comparants ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: LILADS.EU S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Schengen.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la publication d'annonces immobilières et autres sur tous supports y compris internet pour particuliers et professionnels, la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social, notamment en empruntant avec ou sans garantie et en toutes monnaies, y compris par voie d'émission publique ou privée d'obligations ainsi que toutes opérations pouvant s'y rapporter directement ou indirectement ou pouvant en favoriser le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. Patrick Rapp, susdit, quarante-neuf actions	49
2. Gabrielle Hartnagel, susdite, quarante-neuf actions	49
3. Raymond Hartnagel, susdit, deux actions	2
Total: cent actions	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire, jusqu'à concurrence de la somme de sept mille sept cent cinquante (7.750,- EUR) euros, ainsi qu'il en a été justifié au notaire. Les actions restent nominatives jusqu'à complète libération du capital.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2007.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1. Patrick Rapp, dirigeant de société, demeurant à F-57365 Ennery, 3, Impasse Maréchal Ferrant.
2. Gabrielle Hartnagel, secrétaire de direction, demeurant à F-57365 Ennery, 3, Impasse Maréchal Ferrant.
3. Raymond Hartnagel, retraité, demeurant à F-57940 Reinange, 14, Les Bouleaux.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

ART FIDUCIAIRE, S.à r.l., avec siège social à L-5650 Mondorf-les-Bains, 22, route de Remich.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-5445 Schengen, 37, Waistroos.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

64641

Déclaration

En application de la loi du 11 août 1998 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal, les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Rapp, G. Hartnagel, R. Hartnagel, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 3 mai 2006, vol. 470, fol. 34, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 5 mai 2006.

R. Arrensdorff.

(043098/218/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

SANPAOLO IMI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 7.533.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire, qui s'est tenue à Luxembourg, le mardi 28 mars 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Sixième résolution

L'Assemblée Générale désigne, jusqu'à la prochaine Assemblée générale des actionnaires à tenir le 27 mars 2007, comme membres du Conseil d'Administration, les personnes suivantes:

1. Administrateur: Monsieur Bruno Picca, né à Paesana, Turin (Italie), le 30 mars 1950 et Directeur de Banque, demeurant à Turin, Piazza San Carlo, 156 à (Italie);

2. Administrateur: Monsieur Bruno Eynard, né à Forano Sabino (RI) (Italie), le 2 juillet 1932, Directeur de Banque, demeurant au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

3. Administrateur: Monsieur Giuseppe La Sorda, né à Ischia (Italie), le 20 mars 1962 et Directeur de Banque, demeurant au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Sans préjudice des pouvoirs du Conseil d'Administration, l'Assemblée suggère à celui-ci la nomination de Monsieur Bruno Picca en qualité de Président du Conseil d'Administration ainsi que de renouveler la nomination de Monsieur Bruno Eynard, en qualité de directeur général avec délégation de pouvoirs y afférents.

L'Assemblée Générale remercie tout particulièrement M. Bruno Mazzola et M. Stéphane Bosi pour le dévouement avec lequel ils ont exploité leurs fonctions au sein du Conseil d'Administration dans les années passées.

Septième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat du Réviseur et Commissaire vient à échéance en date de ce jour. Acceptant la proposition d'offre de services datée du 1^{er} mars 2006 qui restera annexée au présent procès-verbal (Annexe 4), L'Assemblée Générale désigne comme Commissaire et Réviseur jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, à tenir le 27 mars 2007, la société:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2006.

Le Conseil d'Administration

B. Eynard

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2006, réf. LSO-BP05214. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043439/043/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

DELUCS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 116.271.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) OPPIDUM LTD., ayant son siège social à Nerine Chambers, 5, Columbus Centre, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

représentée par Monsieur Luc Braun, diplômé ès sciences économiques, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 avril 2006;

2) Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg;

3) Monsieur Luc Braun, préqualifié.

La procuration prémentionnée, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de DELUCS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière, ainsi que toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés à Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui; elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet; elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.

Art. 3. Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Par dérogation, le premier président sera nommé par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par lettre, fax ou tout autre moyen de communication, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Vis-à-vis des tiers la société sera engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration ou de l'administrateur-délégué.

Le premier administrateur-délégué sera nommé par l'assemblée générale.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice social qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2006.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième lundi du mois de juin à 10:30 heures et pour la première fois en l'an 2007.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées seront faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes avec l'approbation du commissaire aux comptes et en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 12. La loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) OPPIDUM LTD., préqualifiée, neuf cent quatre-vingt-dix-huit actions	998
2) Monsieur Paul Lutgen, préqualifié, une action	1
3) Monsieur Luc Braun, préqualifié, une action.	<u>1</u>
Total: mille actions.	1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 4.100,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, né le 15 mai 1942 à Consthum, demeurant à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
 - b) Monsieur Luc Braun, diplômé ès sciences économiques, né le 24 septembre 1958 à Luxembourg, demeurant: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
 - c) Madame Sabine Koos, ingénieur commercial, née le 26 mai 1967 à Arlon (Belgique), demeurant à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
- 3) Monsieur Paul Lutgen, préqualifié, est nommé président du conseil d'administration et Monsieur Luc Braun, préqualifié, est nommé administrateur-délégué de la société.
- 4) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
La société à responsabilité limitée EURAUDIT, S.à r.l., avec siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.
- 5) L'adresse de la société est fixée à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Braun, P. Lutgen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, vol. 153S, fol. 35, case 4. – Reçu 2.500 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2006.

P. Frieders.

(043839/212/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

64644

BRAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 62.326.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue Extraordinairement à Luxembourg, le jeudi 6 avril 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire viendront à échéance le 18 mai 2006. L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Sergio Vandi en qualité d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration et décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Rubino Mensch, Avocat, demeurant à Lugano (Suisse) - Via Pasquale Lucchini, 2, Administrateur;
- Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

L'Assemblée décide de ne pas renommer la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., Luxembourg, en qualité de Commissaire et décide de nommer, pour un terme de -1- (un) an, la société ALTER AUDIT, S.à r.l., 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2006.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / S. Desiderio

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01570. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043440/043/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

PORVI CONTINENTAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 89.313.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00713, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2006.

Signature.

(039930/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

BIRCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 47.324.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00731, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2006.

Signature.

(039931/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

FRITS FINANCIAL S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 97.933.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00734, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2006.

Signature.

(039933/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

INKOSI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 47.325.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00738, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2006.

Signature.

(039934/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

ROMACO S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 106.826.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00739, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2006.

Signature.

(039935/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

BARNICO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 84.003.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00743, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2006.

Signature.

(039936/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

MOST QUATTRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 91.942.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue à Luxembourg, le mardi 18 avril 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 2 mai 2005 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Sergio Vandi, en qualité d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration et décide de nommer, pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Davide Murari, employé privé, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Eric Giacometti, employé privé, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur;
- Monsieur Federico De Vittori, avocat, CH-6900 Lugano, Viale Stefano Franscini, 17, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an Monsieur Vincent Thill, employé privé, L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2006.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / E. Giacometti

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02718. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043958/043/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

64646

TIMM, GmbH, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 90.473.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01472, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2006.

Signature.

(042385/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

NEWPAK S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 54.045.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2006, réf. LSO-BQ02550, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NEWPAK S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(042413/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

ACCENTURE S.C.A., Société en Commandite par Actions.
Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 79.874.

Rachat d'actions de la société

Pendant la période du 1^{er} décembre 2005 au 28 février 2006, la Société et ses filiales ont racheté ou acheté conformément aux termes des articles 49-8 et 49bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi qu'aux termes des statuts de la Société des actions de la Société.

Au 28 février 2006 la Société et ses filiales détenaient 173.972.086 actions de Catégorie III stipulées rachetables par les statuts de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00337. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039932//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

INDUSHOLD S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 36.314.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 10 mai 2006 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

L'assemblée générale du 10 mai 2006 a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Aloyse Scherer, démissionnaire en date du 10 mai 2006, la société AUDIT.LU:

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglister, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 10 mai 2006.

Pour INDUSHOLD S.A., Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03817. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043926/833/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

BPB FINANCE (NO. 4) LIMITED, Société Anonyme.

Registered office: Sefton Park, Stoke Poges, Slough, SL2 4JS, England and Wales.

Principal place of business: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 116.761.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the seventh day of December.

Before the undersigned Maître Elvinger, Notary, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of BPB FINANCE (NO. 4) LIMITED, (the «Company»), a company duly incorporated on 28 March 2002 under the laws of England and Wales, with registered office in England, Sefton Park, Stoke Poges, Slough, SL2 4JS, registered with the Trade Register under the company number 4406489.

The Meeting is presided by Mr. Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr. Hubert Janssen, jurist at L-1450 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist at L-1450 Luxembourg.

The Chairman declares and requests the Notary to act that:

a) Notice of the extraordinary general meeting has been given to all the persons entitled to receive the same.

b) The attendance list shows that the 460,000,002 (four hundred sixty millions and two) shares representing the entire share capital of the Company are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of the agenda, hereinafter reproduced, the shareholders of the Company having agreed to meet after examination of the agenda.

c) The attendance list, signed by the proxy holders of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and the undersigned notary shall remain attached to the present deed together with the proxies for the purpose of registration.

The agenda of the meeting is as follows:

1. Ratification, to the extent necessary, of the resolutions adopted by the board of directors of the Company held on or about December 7, 2005 at the registered office of the Company, by which they resolved among others, to transfer the principal place of business and centre of main interest of the Company from England to Luxembourg;

2. Approval of the Luxembourg type of commercial company «société anonyme» for the purpose of the continuation of the Company in Luxembourg and adoption of the Luxembourg nationality by the Company;

3. Adoption of the Luxembourg Articles of Association of the Company;

4. Confirmation of the description and consistency of the assets and liabilities of the Company, approbation of the report of the board of directors relating to the assets of the Company, the audit report and the Luxembourg balance sheet in accordance with the value given to the assets;

5. Location of the principal place of business and centre of main interest of the Company;

6. Confirmation of the mandate of the current directors and appointment of new directors;

7. Appointment of the auditor and term of his mandate;

8. Miscellaneous.

The Chairman reported that the board of directors has resolved on December 7, 2005, to transfer the principal place of business and centre of main interest of the Company from the UK to Luxembourg on December 7, 2005.

The meeting having verified that it was regularly constituted deliberates and resolves unanimously as follows:

First resolution

The meeting ratifies, to the extent necessary, the decision to transfer the principal place of business and centre of main interest of the Company from the UK to Luxembourg as from December 7, 2005.

Second resolution

The meeting resolves that the Company adopts the form of a «société anonyme» to be continued in Luxembourg and to adopt the Luxembourg nationality.

Third resolution

The meeting decides that the articles of association of the Company are as follows:

Title I. Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société anonyme (a company with limited liability) governed by the laws pertaining to such an entity, especially the law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended from time to time (the «Law»), as well as by the present Articles (the «Company»).

Art. 2. Name. The name of the Company is BPB FINANCE (NO. 4) LIMITED.

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into, assist or participate in any financial, commercial and other transactions, and grant to any company or entity associated in any way with the Company, in which the Company has a direct or indirect finan-

cial or other interest, any assistance, loan, advance or guarantee, as well as borrow and raise money in any manner and secure the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is situated Sefton Park, Stoke Poges, Slough, SL2 4JS, UK. The Company has its principal place of business and centre of main interest in the city of Munsbach, Schüttrange, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Schüttrange by means of a resolution of the board of directors in accordance with these Articles.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders adopted under the conditions required for amendment of the articles of association, and abroad by a unanimous vote of the shareholders.

Branches and other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, which may impair the normal activities of the Company in the Grand-Duchy of Luxembourg or the ease of communications with foreign countries, the principal place of business and centre of main interest may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its principal place of business and centre of main interest will remain a Luxembourg company.

Title II. Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at USD 460,000,002 (four hundred sixty millions and two US dollars) divided into 460,000,002 (four hundred sixty millions and two) shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each, one fourth of each share has been paid-up.

The capital may be increased or reduced from time to time by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders adopted under the conditions required for amendment of the articles of association.

Art. 7. Voting Rights. Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

Art. 8. Indivisibility of shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Art. 9. Form and Transfer of shares. All the shares of the Company shall be issued and remain in registered form.

The issued shares shall be entered in the register of shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated by the Company, and such register of shareholders shall contain, at least, the identification of each owner of shares, his address, the number of his shares and, where applicable, any right conferred on or any transfer of shares.

The inscription of the shareholder's name in the register of shareholders evidences his right of ownership of such shares. A certificate shall be delivered upon request to the shareholder.

Any transfer of shares shall be recorded in the register of shareholders either by a written declaration of transfer, dated and signed by the transferor and transferee, or by the Company after delivery to the Company of an instrument of transfer satisfactory to the Company, in accordance with article 1690 of the Code Civil.

Art. 10. Redemption of shares. The Company may, to the extent and under the conditions permitted by law, repurchase or redeem its own shares.

Title III. Management

Art. 11. Board of directors. The Company is managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years. They may be removed by the general meeting of shareholders at any time.

The term of the office of the directors and their remuneration, if any, are defined by the general meeting of the shareholders. The directors shall be re-eligible.

In case of vacancy in the office of director by reason of death or resignation of a director or otherwise, the remaining directors may, by way of cooptation, elect another director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders in accordance with the Law.

The board of directors may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a director or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings or for other matters as specified by the board.

The board of directors shall meet when convened by any one director. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all directors at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each director, or where all the directors are present or represented.

Meetings of the board of directors shall be held in Luxembourg.

Any director may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another director as his proxy. A director may represent more than one director.

Any and all directors may participate to a meeting of the board of directors by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means allowing all directors participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of the board of directors is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or represented not less than one-half of the total number of directors.

Decisions are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of the board of directors of the Company by the affirmative vote of not less than one-half of the directors present or represented who voted and did not abstain.

Deliberations of the board of directors shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two directors. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or by two directors.

Art. 13. Powers of the board of directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may, from time to time, sub-delegate its power for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or director(s) of the Company. The board of directors will determine the powers, duties and remuneration (if any) of the agent(s), the duration of the period of representation as well as any other relevant conditions.

The day-to-day management of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more directors, officers, directors, and/or agents, who need not be shareholders of the Company. The delegation in favor of a member of the board of directors is subject to the prior authorization of the general meeting of shareholders.

The Company will be bound by the joint signatures of any two directors. With respect to matters which relate to the daily management of the business of the Company, the Company will also be bound by the signature of any persons to whom the daily management of the business of the Company has been delegated.

Art. 14. Liability of the directors. No director assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a director of the Company. Any director is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV. Shareholders meetings

Art. 15. General meetings of shareholders. The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

The general meeting of shareholders shall be convened by the board of directors. Shareholders representing one fifth of the subscribed share capital may, in compliance with the Law, request the board of directors to call a general meeting of shareholders.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder, by registered mail, at least 8 days prior to the meeting unless otherwise requested by law, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

The board of directors may determine all other conditions which must be fulfilled by shareholders in order to attend a meeting of shareholders.

The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the principal place of business of the Company on March 31st at 5.00 p.m., or on the following day if such day is a public holiday.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

The general meeting of shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

Unless otherwise provided by law, resolutions of the general meeting are adopted by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

Title V. Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 16. Financial year. The financial year of the Company starts on January 1st and ends on December 31st with the exception of the first year which shall begin on the date of the migration of the Company to Luxembourg and shall terminate on 31 December 2005.

Art. 17. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of directors shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, all together the annual accounts that will then be submitted to the annual general meeting of shareholders.

Art. 18. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the general meeting of shareholders, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 20. Interim dividends. The board of directors may decide to distribute interim dividends in accordance with the Law.

Art. 21. Audit. The supervision of the Company shall be entrusted to one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)) who need not be shareholder(s). The statutory auditor(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders, for a term not exceeding 6 (six) years.

Under certain conditions set forth by law, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Title VI. Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 23. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Fourth resolution

The meeting records that the description and consistency of the assets and liabilities of the Company results from the statement of assets and liabilities dated December 7, 2005 and attached to the independent auditor's report dated December 7, 2005.

The minutes of a meeting of the board of directors reports that the Luxembourg statement of assets and liabilities was considered and acknowledged an accurate and up to date reflection of the assets and liabilities of the Company and was approved by the directors.

The audit report concludes: «Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the assets and liabilities of the Company, which corresponds at least to the shareholders' equity of the Company amounting to USD 575,781,727.-, hence its share capital of USD 460,000,002.-, represented by 460,000,002 shares with a nominal value of USD 1 each, its share premium of EUR 112,125,000 and its result to be allocated of USD 3,656,725.

The meeting approves the reports of the board of directors and of the auditor and the statement of assets and liabilities with the share capital of the Company set up at USD 460,000,002.- (four hundred sixty and two millions US Dollars), represented by 460,000,002 (four hundred sixty millions and two) shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each, one fourth of each share been paid-up and a share premium of 112,125,000.- (one hundred twelve million one hundred twenty-five thousand euros) partly paid up in cash and partly represented by a receivable towards BPB US HOLDINGS INC.

All the above mentioned documents initialed ne varietur by the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The meeting states that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Company which continues to own all the assets and continues to be obliged by all its liabilities and commitments.

Fifth resolution

The meeting confirms the establishment of the principal place of business and centre of main interests of the Company in 5, Parc d'Activité, Sydrall, L-5365 Munsbach, Luxembourg.

Sixth resolution

The meeting confirms the appointment as director of the Company for an unlimited duration of:

1) Mr Jonathan Drown residing at 5 Collingcroft, East Hunsbury, Northhampton NN4 0BN, United Kingdom

In addition, the meeting appoints as new directors of the Company for an unlimited duration:

2) Mr Paul Worth residing at 38, rue de Bourglinster, L-6112 Junglinster, Luxembourg

3) Mr Joseph Lisette leo van Landeghem residing at Harmonielaan 28, 2960 Brecht, Belgium

Seventh resolution

The meeting resolves to appoint ERNST & YOUNG as auditor of the Company for a period ending on the following annual general meeting.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about eight thousand euros.

Exemption of capital duty as provided for in article 3 of the capital duty law applies to the migration of the effective management seat of the company to Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder(s) of a power of attorney, said person(s) signed with us, the Notary, the present original deed.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

In faith of which, we, the undersigned Notary, set our hands and seal in Luxembourg city, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le sept décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société BPB FINANCE (NO.4) LIMITED, (la «Société»), une société dûment constituée le 28 mars 2002 selon les lois du droit anglais et ayant son siège social en Angleterre, Sefton Park, Stoke Poges, Slough, SL24JS, enregistrée auprès du Registre de Commerce sous le numéro de société 4406489.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste à L-1450 Luxembourg

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste à L-1450 Luxembourg

Le président déclare et prie le Notaire d'acter que:

a) La convocation à cette assemblée a été adressée à toutes les personnes autorisées à cet effet.
b) Il ressort de la liste de présence que les 460.000.002 (quatre cent soixante millions deux) actions, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dûment représentées à cette assemblée qui est en conséquence régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, ci-après reproduit, les actionnaires de la Société ayant accepté de se réunir après examen de l'ordre du jour.

c) La liste de présence, signée par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire soussigné, demeurera annexée au présent procès-verbal avec les procurations pour être enregistrée avec eux.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

1. Ratification, pour autant que nécessaire, des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société qui s'est tenu le 7 décembre 2005, au siège social de la Société, et qui a décidé, notamment, de transférer le principal établissement et le centre des intérêts principaux de la Société d'Angleterre à Luxembourg ;

2. Approbation de la forme légale luxembourgeoise de la Société comme «société anonyme» dans le but de la continuation de la Société au Grand -Duché et adoption de la nationalité luxembourgeoise par la Société;

3. Adoption des statuts luxembourgeois de la Société ;

4. Confirmation de la description et de la consistance des actifs et passifs de la Société, approbation du rapport du conseil d'administration portant sur les actifs de la Société, du rapport d'audit et du bilan luxembourgeois en accord avec l'évaluation des actifs ;

5. Confirmation de la fixation du principal établissement et du centre des intérêts principaux de la Société à L-5365 Munsbach (Grand- Duché du Luxembourg), Parc d'Activité, Sydrall;

6. Confirmation du mandat des actuels administrateurs et désignation de nouveaux administrateurs ;

7. Désignation du commissaire de la Société et détermination de la durée de son mandat ;

8. Divers.

Le président informe l'assemblée que le conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion qui s'est tenue le 7 décembre 2005, a décidé de transférer le principal établissement et le centre d'intérêts principaux de la Société du Royaume-Uni à Luxembourg, à compter du 7 décembre 2005.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée a pris, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée ratifie, pour autant que nécessaire, la décision de transférer le principal établissement et centre d'intérêts principaux de la Société de l'Angleterre à Luxembourg à compter du 7 décembre 2005.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que la Société adopte la forme d'une «société anonyme» qui se poursuivra à Luxembourg et acquiert la nationalité luxembourgeoise.

Troisième résolution

L'assemblée décide que les statuts de la Société seront les suivants:

Titre I^{er}. Forme- Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société anonyme régie par le droit applicable à ce type de société et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est BPB FINANCE (NO.4) LIMITED.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans tout type de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société jugera opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées.

La Société pourra également prendre part, assister ou participer à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité associée d'une façon quelconque avec la Société ou dans laquelle elle a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre intérêt, tout concours, prêt, avance, sûreté ou garantie, ainsi qu'emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toute opération se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement, sans toutefois vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi à Sefton Park Stok Poges, Slough, SL2, 4JS, Royaume-Uni. Le principal établissement et centre d'intérêts principaux de la Société est situé dans la ville de Munsbach, Schüttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Schüttrange par décision du conseil d'administration conformément aux Statuts.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand- Duché de Luxembourg par résolution de l'actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires prise conformément aux conditions requises dans le cadre d'une modification des statuts et à l'étranger par un vote à l'unanimité des actionnaires.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger par résolution du conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au Grand- Duché de Luxembourg, ou la communication aisée entre le principal établissement et centre d'intérêts principaux de la Société et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le principal établissement et centre d'intérêts principaux de la Société à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui en dépit du transfert temporaire de son principal établissement et centre d'intérêts principaux, demeurera de nationalité luxembourgeoise.

Titre II. Capital - Actions

Art. 6. Capital. Le capital social de la Société est fixé à USD 460.000.002,- (quatre cent soixante millions et deux dollars américains) divisé en 460.000.002,- (quatre cent soixante millions et deux) actions d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune, dont un quart a été libéré pour chacune.

Il pourra être procédé à une augmentation ou une réduction de capital, le cas échéant, par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires prise conformément aux conditions requises dans le cadre d'une modification des statuts.

Art. 7. Droits de vote. Chaque action confère un droit de vote identique et chaque actionnaire dispose de droits de vote proportionnels aux actions qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des actions. Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action.

Art. 9. Forme et transfert des actions. Toutes les actions de la Société seront émises et demeureront sous forme nominative.

Les actions émises devront être recensées dans le registre des actionnaires conservé par la Société ou une ou plusieurs personnes désignées, à cet effet, par la Société. Ce registre indiquera, au minimum, l'identité de chaque propriétaire d'actions, son adresse et le nombre d'actions qu'il détient ainsi que, le cas échéant, tout droit grevant celles-ci ou tout transfert d'actions.

La propriété des actions sera établie par inscription du nom de l'actionnaire dans ledit registre. Un certificat sera délivré à tout actionnaire en faisant la demande.

Il devra être fait mention au registre des actionnaires de tout transfert d'action, soit par une déclaration écrite de transfert, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, soit par la Société elle-même après réception par elle d'une notification en bonne et due forme, conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 10. Rachat des parts. La Société pourra, dans la mesure et selon les conditions requises par la loi, procéder au rachat de ses propres actions.

Titre III. Administration

Art. 11. Conseil d'administration. La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société, et seront désignés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période maximale de six ans. Les administrateurs sont révocables à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires.

La durée de leur mandat ainsi que leur rémunération, le cas échéant, sont définies par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs sont rééligibles.

En cas de vacance d'un mandat d'administrateur pour cause de décès ou de démission ou pour toute autre cause, les administrateurs restants pourront, par cooptation, désigner un autre administrateur pour pourvoir au remplacement jusqu'à la tenue de l'assemblée générale des actionnaires suivante, conformément à la Loi.

Le conseil d'administration pourra désigner un président parmi ses membres. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'est pas nécessairement actionnaire de la Société et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de toutes autres tâches précisées par le conseil.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation donnée d'un administrateur. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion du conseil d'administration de la Société, sera donnée à tous les administrateurs au moins 24 heures, sauf quand il y est renoncé par chacun des administrateurs ou lorsque tous les administrateurs seront présents ou représentés.

Les réunions du conseil d'administration devront se tenir à Luxembourg.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant, par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat, un autre administrateur pour le représenter. Un administrateur peut représenter plus d'un administrateur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des administrateurs participant à la réunion peuvent de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation sera réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil d'administration est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, la moitié du nombre total de gérants de la Société est présente en personne ou représentée.

Les décisions sont valablement prises par résolution approuvée lors d'une réunion du conseil d'administration de la Société dûment tenue, par vote d'au moins la moitié des administrateurs présents ou représentés qui ont voté ou qui ne se sont pas abstenus.

Les délibérations du conseil d'administration seront consignées dans des procès-verbaux qui doivent être signés par le président ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 13. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires seront de la compétence du conseil d'administration de la Société.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou administrateur(s) de la Société. Le conseil d'administration déterminera les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateur(s), directeur(s), ou autres agents, actionnaires ou non de la Société. La délégation en faveur d'un membre du conseil d'administration est soumise à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

La Société sera liée par la signature conjointe de deux administrateurs. En ce qui concerne la gestion journalière des affaires de la Société, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux des personnes auxquelles la gestion journalière des affaires de la Société a été déléguée.

Art. 14. Responsabilité des administrateurs. Aucun administrateur n'assume de responsabilité personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions d'administrateur de la Société. Tout administrateur n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Titre IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. Assemblées générales des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration. Les actionnaires représentant un cinquième du capital souscrit peuvent, conformément à la Loi, requérir le conseil d'administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

Une convocation écrite à l'assemblée générale fixant l'ordre du jour et précisant l'heure et le lieu de tenue de l'assemblée générale est adressée, par courrier recommandé, à chaque actionnaire au moins 8 jours avant l'assemblée, à moins que la loi en dispose autrement.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers, dont il n'est pas requis qu'il soit actionnaire de la Société.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

L'assemblée générale annuelle se réunit à Luxembourg, au lieu du principal établissement et centre d'intérêts principaux de la Société le 31 mars à 17.00 heures ou le jour suivant si celui-ci est un jour férié.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

L'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président désigne un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement prévu par la loi, les décisions de l'assemblée générale seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Titre V. Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 16. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commencera au jour de la migration de la Société au Luxembourg et se terminera le 31 décembre 2005.

Art. 17. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil d'administration dressera un bilan et un compte de pertes et profits conformément la Loi, auxquels un inventaire sera annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 18. Bénéfices. Le solde du compte de pertes et profits, après la déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sera affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant sera affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 20. Dividendes intérimaires. Le conseil d'administration pourra décider du versement des dividendes intérimaires conformément aux conditions prévues par la Loi.

Art. 21. Audit. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaire(s) (commissaire(s)), dont il n'est pas requis qu'il(s) soi(en)t actionnaire(s). Les commissaires sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder (6) six ans.

Dans les conditions prévues par la loi, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un plusieurs réviseur(s) d'entreprises (réviseurs d'entreprises) désigné(s) par l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires peut toutefois désigner un réviseur d'entreprises à tout moment.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. La dissolution de la Société sera décidée par l'assemblée générale des actionnaires. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un actionnaire.

Art. 23. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera son/leurs pouvoirs et rémunération. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués aux actionnaires proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

Quatrième résolution

L'assemblée confirme la description et la consistance des actifs et passifs de la Société, résultant de la déclaration sur l'actif et le passif apportés de la Société établi le 7 décembre 2005 et annexé au rapport du réviseur d'entreprises indépendant daté du 7 décembre 2005.

Le procès-verbal du conseil d'administration constate que le bilan luxembourgeois, le rapport du réviseur indépendant et la déclaration sur l'actif et le passif apportés ont été considérés justes et comme reflétant les actifs et passifs, lesquels ont été accepté par les administrateurs.

Le rapport du réviseur conclut: «Conformément au travail exécuté et décrit ci-dessus, nous n'avons aucune observation à formuler sur la valeur des actifs et passifs de la Société, laquelle correspond au moins aux capitaux propres de la Société d'un montant de USD 575.781.727,- dont le capital social est de USD 460.000.002,- représenté par 460.000.002,- actions ayant une valeur nominale de USD 1 chacune, sa prime d'émission étant de EUR 112.125.000,- et son résultat à allouer étant de USD 3,656,725.»

L'assemblée approuve le procès-verbal du conseil d'administration, le rapport du réviseur indépendant et la déclaration sur l'actif et le passif apporté dont le capital social de la Société s'établit à USD 460.000.002,- (quatre cent soixante millions et deux dollars américains) représenté par 460.000.002,- (quatre cent soixante millions et deux) actions ayant une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune, un quart ayant été libéré et une prime d'émission étant de EUR 112.125.000,- (cent douze millions cent vingt-cinq mille), versés partiellement en numéraire et partiellement représenté par des actifs à l'égard de BPB US Holdings Inc.

Tous les documents mentionnés ci-dessus ayant été signés ne varietur par le notaire soussigné et demeurant annexés au présent acte aux fins d'enregistrement auprès des autorités compétentes.

L'assemblée déclare que tous les actifs et passifs de la Société, sans limitation, demeurent, dans leur intégralité, la propriété de la Société qui possède tous les actifs et reste obligée par tous ses passifs et engagements.

Cinquième résolution

L'assemblée confirme l'établissement du principal établissement et du centre des intérêts principaux de la Société au 5, Parc d'Activité, Sydrall, L-5365 Munsbach, Luxembourg.

Sixième résolution

L'assemblée confirme les mandats d'administrateurs de la Société pour une durée indéterminée de:

- 1) Mr Jonathan Drown, demeurant 5 Collingcroft, East Hunsbury, Northampton NN4 0BN, Royaume-Uni
- En outre, l'assemblée désigne comme nouveaux administrateurs de la Société pour une durée indéterminée:
- 2) Mr Paul Worth, demeurant 38, rue de Bourglinster, L-6112 Junglinster, Luxembourg
- 3) Mr Joseph Lisette Leo van Landeghem, demeurant Harmonielaan 28, 2960 Brecht, Belgique

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer Ernst & Young commissaire de la Société pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépense, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en relation avec le présent acte, sont évalués à environ huit mille euros.

L'exemption de droit d'apport prévue à l'article 3 de la loi sur le droit d'apport s'applique au transfert du principal établissement et centre d'intérêts principaux de la Société à Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé devant nous, notaire soussigné, à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Rien ne figurant plus à l'ordre du jour et personne n'ayant de déclaration à faire à l'assemblée, l'assemblée est close.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2005, vol. 151S, fol. 23, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2006.

J. Elvinger.

(052148.03/211/523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

REVISTA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 104.480.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00745, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2006.

Signature.

(039938/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

DUTCH INVESTMENT COMPANY S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 84.004.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00747, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2006.

Signature.

(039939/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

CASOCHRI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 34.336.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00756, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2006.

Signature.

(039942/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

64656

ACTIVAL PARTNERS S.A., Société Anonyme .

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 107.099.

Le bilan au 31 décembre 2005, dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00419, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

ACTIVAL PARTNERS S.A.

Signature

(039985/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

MARY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 68.402.

Le bilan au 31 décembre 2005, dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00418, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

MARY S.A.

Signature

(039986/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

HOTELTURIST INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 63.452.

Le bilan au 31 décembre 2005 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2006, réf. LSO-BQ00416, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

HOTELTURIST INVESTMENT S.A.

Signature

(039988/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.

FIRST BALTIC PROPERTY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 109.076.

Le conseil d'Administration réuni en date du 4 avril 2006 constate que LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. en abrégé INTERCONSULT S.A. et M. Kamarowsky, ensemble détenteurs de 1.000 actions de 32 EUR chacune et libérées d'un quart, ont versé la somme de 24.000 EUR à la Société. Par conséquent, le capital de la Société a été entièrement libéré.

Luxembourg, le 5 avril 2006.

Pour extrait conforme

Signatures

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2006, réf. LSO-BP02962. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(039937//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2006.
